



Envoyé en préfecture le 02/11/2022  
Reçu en préfecture le 02/11/2022  
Affiché le 2/11/2022  
ID : 013-211300884-20221102-20222810-AU

## ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (C.S.T)

Scrutin du 8 décembre 2022

### PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DE LISTES DE CANDIDATS

Le Jeudi 27 Octobre 2022 à minuit, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège de la Commune du ROVE,

Conformément aux dispositions prévues par le décret du 10 Mai 2021 et notamment son article 50

#### L'autorité territoriale :

A constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions du I de l'article 9bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

En conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022.

La désignation des représentants du personnel appelés à siéger au Comité Social Territorial (CST) sera organisée par un tirage au sort parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité, dans les conditions définies à l'article 50 du décret du 10 mai 2021

**Le tirage au sort sera organisé le Jeudi 8 Décembre 2022 à 16 h 00 en mairie du ROVE.**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 Octobre 2022 à 9 heures 00, a été après lecture, signé par l'autorité territoriale et affiché.

Le Maire,  
Georges ROSSO.

